

PV du conseil de l'UFR SVTE du 28 mai 2015 à 09h00

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI MALKI, MME CHLUBA (procuration à M. RIALLAND à 9 h 30), M. DECONINCK, M. FAIVRE, M. FARA (procuration à M. FAIVRE), M. GUZZO (procuration à M. CHERKAOUI MALKI), M. WIPF (procuration à M. DER).

- *Absents :*

M. BOLLACHE, M. DEMARQUOY

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD (à partir de 10h55), M. ALIBERT, M. ANDREOLETTI (procuration à M. ALIBERT), M. BELLENGER, M. LEVEQUE, M. MOREAU (procuration à M. SAUCEDE), M. PICHON, M. RIALLAND, M. SAUCEDE.

- *Excusée :*

MME PRUDENT

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER, MME GAETAN, M. LOQUIN, MME EVROT-CARRICAN, M. ROLLIN.

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

M.EFLIGENIR, Mme CARDINI, M. COLLIN, MME COLLIN (procuration à Mme CARDINI).

- *Absents:*

MME SUZIALUK, M. LOURENCO, M. LEGAULT.

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. ALMEIDA (procuration à M. PICHON), M. CENSIER (procuration à M. DECONINCK), MME GERMAIN (procuration à M. NARCE)

- *Absents :*

compétences du gardien doivent être accentuées, notamment dans le domaine électrique. Des formations seront organisées en ce sens.

▪ **Incendie au laboratoire Bioperoxy**

Le Directeur d'UFR explique que, suite à un début d'incendie, des dommages assez importants sont à déplorer dans une salle de culture au laboratoire Bioperoxy, avec des travaux relativement lourds à envisager (microscope, PSM, etc). Il faut nettoyer et décontaminer, avec une facture conséquente qui sera couverte par l'assurance de l'université puisque la franchise est dépassée. L'avance de frais (plus de 20 000 €) sera prise en charge par le pôle patrimoine, l'UFR n'ayant pas de disponibilité financière à la hauteur de cette somme.

Les précautions d'usage doivent être rappelées aux manipulateurs du bâtiment, elles le sont également en séance. Cet incident est consécutif à une erreur humaine de manipulation d'un bain-marie.

M. CHERKAOUI MALKI souligne l'intérêt qu'il y a à avoir des extincteurs aux normes à proximité et que des formations à la manipulation de ceux-ci soient organisées.

▪ **Nominations :**

- **DGS**

Mme MATHIEU a été nommée DGS à titre définitif au 1^{er} juin 2015.

- **Présidente provisoire de la COMUE**

Mme VINTER a été élue présidente provisoire de la COMUE.

- **Redistribution des fonctions de VP de Madame VINTER à plusieurs VP**

Les fonctions de vice-présidente de cette dernière à l'uB sont redistribuées, notamment sur M. DEBEAUFORT, M. GUZZO et M. DELMAS.

- **Entrée au CA de l'uB dans le collège A : Monsieur DEBEAUFORT**

Monsieur DEBEAUFORT succède à MME Vinter en qualité d' élu au CA.

Un conseil de directeurs de composantes aura lieu jeudi 4 juin prochain.

▪ **Changement de date de DOM**

Le DOM initialement prévu le 19/6 est avancé au 16/6 à 13 h, auquel participeront les directeurs de laboratoires.

M.ROLLIN annonce deux points évoqués en CA :

- la mise en œuvre de la GBCP a été repoussée à janvier 2017 (délai d'un an accordé par le ministère).
- un bilan de l'expérimentation de l'autonomisation de trois laboratoires a été présenté (ICB, ICMUB, LEAD).

▪ **Départ de Monsieur Paul ALIBERT, MCF : nomination dans les fonctions d'Attaché scientifique à Munich (Ministère des Affaires Etrangères)**

Le Directeur d'UFR informe le conseil que M. ALIBERT, maître de conférences, quitte l'UFR à la rentrée 2015 pour assurer des fonctions d'Attaché scientifique à Munich (Ministère des Affaires Etrangères). Sa fonction de responsable de la commission des Relations Internationales est à pourvoir, le candidat doit être élu parmi les membres du conseil. L'appel à candidature a été lancé et M. ALIBERT assurera le tuilage.

Mme CHLUBA fait état de sa candidature : elle a déjà assuré cette fonction dans le passé pendant 4 années. Elle souhaite rechercher des conventions avec les Etats-Unis et le Japon et s'adapter aux souhaits des différents laboratoires. Elle prévoit de consacrer une après-midi hebdomadaire de « permanence d'information » pour permettre aux étudiants (et parfois aux parents) de s'informer sur les modalités des séjours à l'étranger, comme elle l'avait fait précédemment.

M. ALIBERT précise que des réunions de la commission RI de l'UFR ont lieu régulièrement, les procès-verbaux de ces réunions sont disponibles pour que le successeur puisse prendre connaissance de l'évolution des travaux. Ce n'est pas un travail assuré de façon isolée, d'ailleurs le pôle des Relations Internationales demande une participation aux réunions. Une page d'information dédiée sur le site de l'UFR est en cours de développement, en français et en anglais, pour donner des informations aux étudiants qui partent ou arrivent. Une vingtaine d'étudiants part chaque année et l'UFR reçoit environ 40 étudiants par an.

Le Directeur d'UFR précise que notre UFR, même si elle n'est pas celle qui compte le plus d'échanges, est citée en exemple pour son dynamisme et sa réactivité dans la prise en charge des étudiants. L'implication de M. Alibert dans cette activité fait qu'il est souvent sollicité par le pôle des relations internationales pour tester de nouvelles actions. L'objectif est de rester sur cette dynamique et de continuer à développer les RI.

M. LEVEQUE précise à Mme CHLUBA que Mme CHATEAU est très impliquée dans l'activité de la commission RI et assiste le responsable très régulièrement, notamment sur le département ETEC.

A l'issue d'un vote à bulletins secrets, Mme CHLUBA est élue responsable de la commission des RI de l'UFR (24 pour, 4 blancs)

▪ **Point sur APB (M. PICHON)**

M. Pichon demande la parole au sujet d'APB.

Il rappelle qu'une capacité d'accueil a été votée pour la L1 à la rentrée 2015. Les chiffres des candidatures à ce jour sont les suivants :

- Pour les néo-bacheliers, un quota de 240 places a été fixé, les premiers vœux absolus (170) sont pris d'office, il reste 70 places alors que 900 personnes dans l'académie ont mis la L1 SVT en second choix. Le tri sera fait au hasard à Toulouse par l'application. Ces candidatures sont prioritaires par rapport aux demandes hors académie.
- Hors académie : 310 à 320 dossiers ont été envoyés dont 237 premiers vœux. Aucun ne sera admis, la filière sera remplie avec les priorités académiques.
- Réorientations : 400 demandes de réorientation internes ont été reçues (pour 100 places), qui ont été classées selon les critères définis.
- 150 demandes de réorientations externes ont été adressées pour 10 places.

- Redoublants : 130 places réservées. Environ un quart de la promotion redouble d'habitude, ce qui risque de remplir déjà cette capacité.

M. ALIBERT s'étonne du volume de demandes.

M. PICHON répond qu'en effet, on observe une augmentation régulière du nombre de demandes : 1900 cette année, contre 1300 l'an dernier. Il n'y a pas de fongibilité entre les catégories.

M. ALIBERT regrette que nous ayons donné une fausse information aux lycées en leur expliquant que les premiers vœux relatifs de l'académie seraient pris d'office, alors que ce n'est pas le cas.

Plusieurs membres du conseil s'inquiètent du devenir des étudiants qui seront refusés, notamment ceux qui viennent de la Franche-Comté. Il semble y avoir, dans la gestion de cette capacité d'accueil, une incompatibilité avec les consignes du Recteur, qui demandait à ce que tous les néo-bacheliers de l'académie soient admis.

M. RIALLAND demande au directeur d'UFR si une requête peut être faite au Recteur, compte tenu de cette incohérence, de revenir sur le vote de la capacité d'accueil, dès cette année, afin d'accueillir tous les néo-bacheliers ayant placé l'UFR en 1^{er} vœu absolu ou en 1^{er} vœu relatif.

Le Directeur d'UFR confirme que l'UFR peut devoir accueillir tous les néo-bacheliers de l'académie ayant placé l'UFR SVTE dans leurs premiers vœux absolus ou relatifs si le recteur l'impose. Il contactera la Vice-présidente afin d'obtenir des éclaircissements sur la procédure pour s'assurer qu'il n'y a pas eu d'incompréhension en ce qui concerne les premiers vœux relatifs et en rendra compte au conseil. Il ajoute que l'UFR Sciences & Techniques de l'uB réfléchit pour l'an prochain à l'instauration d'une capacité d'accueil, ainsi que l'UFR sciences à l'uFC.

✓ **Questions financières :**

▪ **Prime d'installation pour un PRAG et un MCF : 1000 € par personne**

Le Directeur d'UFR annonce que deux enseignants ou enseignants-chercheurs vont arriver la rentrée prochaine à l'UFR. La coutume est d'allouer une prime d'installation de 1 000 € aux nouveaux enseignants affectés à l'UFR.

M. RIALLAND demande si cette prime est réservée aux enseignants-chercheurs ou existe aussi pour les personnels BIATSS.

Le Directeur d'UFR répond que c'est une allocation aux enseignants-chercheurs uniquement qui avait été votée en conseil, pour les aider à investir dans un matériel informatique nécessaire à leur activité d'enseignement.

En réponse à MME GAETAN, Le Directeur d'UFR précise que, pour le nouveau personnel BIATSS qui va gérer la salle de TP licence, un ordinateur sera acheté pour lui permettre d'assurer ses missions, soit sur le budget de la salle licence, soit sur celui de l'UFR.

Unanimité (28 pour)

▪ **Convention relative à un colloque**

Un colloque (dialogue entre les arts), organisé par l'université de Strasbourg en collaboration avec le laboratoire Artéhis, qui prend en charge deux repas, nécessite un vote en conseil en raison de cette participation de cette UMR.

**Prise en charge de 2 repas pour 25 personnes par l'UMR ARTEHIS
Unanimité (28 pour)**

▪ **Concours « Faites de la Science » : versement d'une somme maximale de 300 € par projet**

Le versement de 300 € d'aide, par projet, pour le concours « Faites de la Science » avait été voté en conseil. Mais certains projets n'auront besoin que de 200 €, ce qui nécessite une modification du vote en « maximum de 300 € » au lieu de « 300 € » afin que l'Agent comptable accepte de procéder au paiement.

27 pour, 1 abstention

▪ **Vote du BR2 / 2015**

Le Directeur d'UFR donne la parole à MME CASAS, responsable de l'antenne financière.

Mme CASAS décrit les principaux points de ce BR 2.

HORS RECHERCHE

Un certain nombre de **prélèvements sur réserves** ont été demandés:

- le report des crédits de formation continue non dépensés en 2014 pour **63 746 €**.
- des crédits ont été demandés pour la rénovation des tablettes de l'amphithéâtre Pasteur : **13480 €**
- nous demandons à récupérer une recette de **1000 €** allouée par Campus France fin 2014 pour une étudiante brésilienne.
- un avoir de l'entreprise Fisher arrivé tardivement (**950 €**) est demandé également en 2015
- **42 122 €** au titre des équipements pédagogiques de 2014 restant à dépenser sont demandés en prélèvement sur réserves.

Recettes :

- Le minibus a été vendu en mars 2015 pour un montant de **1400 €**.
- Par ailleurs, une somme de **144 €** est inscrite par la régie scolarité au titre de cartes perdues ainsi que **15 €** pour l'inscription d'un auditeur libre.
- Une recette de **1300** provenant de la SATT est inscrite au BR2 pour l'aide au financement d'un camp de terrain.

Des changements de masse sont demandés :

- pour financer un minibus : 13000 € de fonctionnement vers investissement de la part des licences professionnelles
- 6500 € sont demandés de fonctionnement vers investissement de la part des licences professionnelles pour financer de l'équipement pédagogique
- ainsi qu'une régularisation d'opération faite hors BR pour la LP « production végétale » : 6818 € pour financer de l'équipement pédagogique.

RECHERCHE

Mme CASAS détaille les nouvelles conventions de recherche qui ont été signées, les recettes nouvelles notamment pour financer un colloque de l'UMR Artheis ainsi que les changements de masse demandés par les laboratoires.

M.CHERKAOUI MALKI souhaite savoir à quoi correspondent les 42000 € au titre des équipements pédagogiques.

MME CASAS précise que cela correspond à des achats de microscopes sur les crédits équipements pédagogiques 2014, pour lesquels un marché pluriannuel vient d'être souscrit.

Mme CLERGET informe les membres du conseil que la date de fin d'établissement des bons de commande pour 2015 sera encore avancée par rapport à 2014. Il faudra donc, dès septembre, réfléchir très rapidement à l'utilisation des crédits restants.

Unanimité (28 pour)

✓ Questions pédagogiques :

▪ Nouvelle offre de formation et évaluation de l'offre existante :

- Fiches d'intention

M. FAIVRE récapitule les travaux de la commission de la pédagogie du 27/05/2015.

Les fiches d'intention rédigées par les responsables de mentions vont être étudiées par l'université pour qu'un dialogue s'enclenche. Elles ont été déposées le 22 avril, conformément à l'échéance fixée, à l'issue d'un circuit de relecture interne. Des modifications peuvent être adressées jusqu'au 29 mai 2015.

Le Directeur d'UFR rappelle le calendrier de la procédure d'accréditation:

- ✓ Les fiches d'intention vont être étudiées par la direction de l'uB à partir du 29/5.
- ✓ Echange avec les directeurs de composantes d'ici les vacances estivales sur des améliorations éventuelles et transfert aux composantes des éléments budgétaires de grande masse.
- ✓ Automne 2015 : débat et vote dans les instances de l'uB d'orientation sur l'architecture.
- ✓ Envoi par les Directeurs de composantes des maquettes finalisées courant mars 2016. Elles devront être accompagnées des fiches filières, des fiches RNCP, et des suppléments aux diplômes.
- ✓ Débat puis vote dans les conseils centraux courant avril 2016, à la COMUE en mai 2016, envoi à la DGESIP en juin 2016 pour accréditation.

Le Directeur d'UFR va transférer aux membres du conseil et aux futurs responsables de mentions et de spécialités le courrier de cadrage reçu très récemment du président.

Pour M.FAIVRE, il faut que cet été on ait une idée précise des projets, pour une finalisation à l'automne. Il faut faire un effort de réduction, sachant que nous sommes certainement à 1550 heures en licence et que ce n'est pas un objectif absolu d'arriver à 1500.

Le Directeur d'UFR pense que l'on devra argumenter sur notre spécificité scientifique.

M.PICHON pense lui que si le Président arrête le nombre d'heures à 1500, ce sera à respecter.

M.CHERKAOUI MALKI précise que ce point a été discuté en commission de la pédagogie de l'uB et qu'une certaine marge existe. Par ailleurs, on raisonne en heures et non en ECTS, ce qui est contradictoire.

M.ROLLIN s'interroge sur les calendriers : le renouvellement des trois conseils est prévu en février ce qui fait que dès leur 1ere séance, les élus devront voter l'accréditation.

Le Directeur d'UFR pense lui aussi que le télescopage des calendriers est inquiétant, d'autant qu'il y a désormais la strate COMUE à prendre en compte.

- **Evaluation des mentions actuelles**

M. FAIVRE remercie tous les porteurs de mentions et de spécialités pour leur travail sur leurs filières, ainsi que Sandrine TOUSSAINT qui a pris en charge la synthèse de tous ces travaux.

Une relecture a été effectuée pour détecter d'éventuels gros problèmes. Le travail doit être restitué pour le 31 mai à l'uB. Pas de problème majeur détecté : une clarification doit être effectuée sur les licences pour que les étudiants ne soient pas comptés deux fois. Au niveau master, il ressort que l'insertion n'a peut-être pas été suffisamment détaillée dans certaines spécialités. Les statistiques de l'Ub sont très partielles, il convient donc d'ajouter celles des formations.

M. DECONNINCK est d'accord pour insister sur l'insertion professionnelle mais pas seulement quantitativement : il faut voir le côté qualitatif de cette insertion, c'est-à-dire mettre en évidence si l'insertion correspond bien à la formation.

En réponse à M.SAUCEDE, Le Directeur d'UFR et M. FAIVRE précisent qu'un dialogue avec l'uB aura lieu.

- **Champs de formation**

M.FAIVRE explique qu'un travail collégial est en cours, associant MM. NARCE, FARA et MME CLERGET. Les responsables de mentions actuels seront à nouveau sollicités.

Le Directeur d'UFR ajoute que le document « champs » sera le chapeau introductif pour l'HCERES et qu'une réunion à l'uB est prévue sur ce point.

▪ **Modification du parcours PCB**

Le Directeur d'UFR présente la synthèse préparée par M. BENTEJAC. Des modifications transitoires doivent être apportées à ces enseignements, dans l'attente du prochain contrat, en raison des modifications intervenues dans l'organisation des concours.

En 2015-2016, la filière en L2 est maintenue avec des aménagements, détaillés en séance.

En 2016-2017, la filière PCB est supprimée en L2, mais une option est proposée au S4 d'environ 60 heures. En L3, est proposée l'ouverture d'une option d'une centaine d'heures.

A partir de la rentrée 2017, dans le cadre de la nouvelle accréditation, une nouvelle filière en L3 sera proposée avec une option obligatoire en L1 et L2. Il y aura suppression de l'option de 100 h en L3 mise en place en 2016-2017. Le coût de ce parcours sera inférieur au prochain contrat en raison d'un effort de mutualisation d'enseignements.

M. SAUCEDE demande qui prend la suite de M. BENTEJAC pour la gestion de cette option.

Le Directeur d'UFR répond que M. BENTEJAC l'assurera jusqu'au prochain contrat.

Unanimité (28 pour)

▪ Modalités de prise en compte des notes obtenues dans une matière facultative (deuxième langue vivante, pré-professionnalisation)

M. FAIVRE détaille le double problème : d'une part la prise en compte de la 2^{ème} langue vivante et de la note de pré-professionnalisation et d'autre part, le poids de la note acquise en UE transversale. La note de LV2 était jusqu'à présent moyennée dans la matière anglais, mais les anglicistes ne soutiennent pas ce procédé, qui dilue le niveau d'anglais avec une note de LV2 pas forcément cohérente avec celle d'anglais. Il est donc demandé le maintien de la note d'anglais seule, et l'édition d'un certificat séparé pour la LV2. La note de LV2 serait prise en compte sous forme de points de jury en fonction de la note.

M. ALIBERT demande si ces points de jurys seront harmonisés.

Le Directeur d'UFR répond que oui.

M. BELLENGER, au nom du conseil du département SAVAN, suggère d'harmoniser avec les pratiques de l'UFC : une fraction de point jury pour les notes supérieures à 10 et une autre pour les notes supérieures à 15. Le conseil SAVAN a également évoqué la possibilité de ne pas prendre en compte du tout la note dans le calcul de l'année et de se limiter à un certificat.

M. RIALLAND pense qu'il est dévalorisant d'accorder des points jury. Il serait préférable de faire mention de la 2^{ème} langue sur une attestation.

Mme THOMAS répond qu'il est possible d'ajouter dans l'UE une modélisation neutralisable correspondant au suivi de cette LV2.

M.FAIVRE pense que l'on ne peut pas prendre en compte une note en plus pour faire la moyenne.

Le Directeur d'UFR résume la proposition de la commission de l'enseignement de l'UFR : donner la main au jury, qui s'appuiera sur une cotation arrêtée par la commission de l'enseignement de l'UFR :

Vote sur cette proposition : la mesure est adoptée à la majorité (18 pour, 8 abstentions, 3 contre)

Le Directeur d'UFR revient sur les UE transversales : il a envoyé un courrier au Président et au VP de la CFVU pour attirer leur attention sur le mode de calcul de ces UE, dont la prise en compte est disproportionnée, notamment au niveau master recherche, à l'uB. Il rappelle les modalités en vigueur et le problème de classement qui s'est présenté en jury de S3 en master recherche, où des étudiants ont gagné plusieurs places dans leur classement sur le semestre, grâce à leur bonne note à l'UE transversale » sport « .

De plus, les modalités appliquées à l'uFC sont beaucoup moins favorables et l'UFR SVTE souhaiterait que l'uB s'aligne sur ses pratiques.

▪ Réforme du statut des AJAC

Le Directeur d'UFR détaille la réforme votée récemment par les instances universitaires : statut accordé sur demande, réduction de 20 à 18 ECTS par semestre, possibilité de suivre les cours de deux semestres en parallèle, décision prise par le jury.

Il rappelle que des mesures plus restrictives avaient été votées en conseil d'UFR l'an dernier. Il propose, pour se mettre en conformité avec le vote du CFVU, d'abaisser le seuil de 20 à 18 ECTS nécessaires, mais de conserver la condition restrictive du semestre complet validé.

MME CARDINI pense qu'il est intéressant pour les étudiants de pouvoir, en cours d'année, passer AJAC pour ne pas avoir un semestre d'interruption d'études car cela conduit à l'échec. De plus, réduire de 2 le nombre d'ECTS requis ne va pas faire augmenter considérablement le nombre d'étudiants.

Le Directeur d'UFR propose soit de retenir les consignes strictes du CA (1), soit de voter sur l'application cette année encore de la mesure dérogatoire plus restrictive votée par l'UFR en 2014, en abaissant le seuil à 18 ECTS (2).

Le vote se fait sur la solution 2 : confirmation de la délibération du 20.09.2013 du conseil d'UFR, avec prise en compte du remplacement de 20 ECTS par 18 voté par le CA de l'université de Bourgogne le 27 mai 2015

18 pour, 8 abstentions, 1 contre et un refus de prendre part au vote.

Mme GAETAN demande où en sont les candidatures pour le remplacement du responsable des études de L1.

Le Directeur d'UFR répond qu'une réunion a été organisée l'avant-veille ; la réflexion est en cours sur une éventuelle responsabilité partagée : un enseignant-chercheur a fait part de son intérêt pour assurer la charge du premier semestre.

- **Modification de maquette de la L3 (anglais)**

Point retiré de l'ordre du jour car applicable à partir du prochain contrat.

- ✓ **Ressources humaines**

- **Demande de doctorant contractuel (complément)**

Après la date limite fixée par l'UFR, M. CHARLES a demandé un poste supplémentaire en 65^{ème}. Il a été ajouté en fin de liste. M. FAIVRE précise que les délais n'étaient pas encore échus pour remonter ces demandes à l'uB.

M.RIALLAND relève qu'un enseignant-chercheur cherchait des heures dans cette discipline, est-ce qu'il a été vérifié que les besoins étaient suffisants ?

M.FAIVRE répond que oui.

Unanimité (29 pour)

- **Demandes d'ATER**

Un complément a été demandé pour palier le départ de M. ALIBERT à la rentrée prochaine. L'approbation du conseil est requise, étant précisé qu'il s'agit d'un ATER sur poste vacant.

Unanimité (29 pour)

▪ Demande d'échanges croisés d'emplois d'enseignants-chercheurs

Le Directeur d'UFR explique avoir reçu une demande d'échange croisé tripartite d'emplois d'enseignants-chercheurs : Mme QUIQUEREZ, MCF de 36^{ème} section à l'UFR, bénéficierait d'un rapprochement de conjoint sur Lyon, la personne de Lyon partirait à Bordeaux (64^{ème} section) et celle de l'université de Bordeaux (64^{ème}) viendrait à Dijon. La difficulté est que Mme QUIQUEREZ est en 35/36^{ème} sections et que l'EC souhaitant intégrer l'uB est en 64^{ème} section. L'équipe de M. WENDEHENNE pourrait l'accueillir, mais le problème est d'assurer les cours en 35/36^{ème} car l'enseignement de Mme QUIQUEREZ est très spécifique. Le Directeur d'UFR a consulté les responsables enseignement et recherche de l'UFR : il s'avère que notre collègue est fortement appréciée à l'UFR et que c'est la 1^{ère} fois qu'une possibilité d'échange réelle apparaît.

M.FAIVRE est bien conscient de la situation personnelle de la collègue mais cet échange provoquerait des problèmes de service difficilement comblables. De plus, il conduirait à figer toutes les discussions à avoir dans le futur au sujet de la campagne d'emplois.

M.PICHON pense à l'effet «précédant » que pourrait avoir cette décision. Dans le futur, quand pourrions-nous refuser ?

M. DECONNINCK souhaite que le dialogue soit ouvert avec l'université, afin qu'une compensation à ces enseignements soient fournis, sous forme de vacances ou d'ATER par exemple. Car bien sûr, humainement, personne ne souhaite entraver la demande de mutation de Mme QUIQUEREZ, qui se justifie pleinement. Il serait très étonnant que l'uB n'ait pas de marge de manœuvre.

Le Directeur d'UFR répond que, même si un dialogue s'instaure, la situation financière de l'uB est tellement tendue qu'il demeure peu d'espoir qu'une rallonge budgétaire puisse être envisagée pour compenser le départ de Mme QUIQUEREZ. Du fait du renouvellement du CA au printemps 2016, rien ne dit que le futur CA suivrait un éventuel positionnement de l'actuelle assemblée. Ce sera donc très difficile d'avoir des engagements de l'uB dès maintenant à cause de la situation politique.

M.ROLLIN estime que le gel de postes est la variable d'ajustement à l'uB.

M.LEVEQUE se dit favorable à ce que le conseil ne décide pas maintenant car il est personnellement incapable de choisir.

Le Directeur d'UFR résume la situation : nous sommes tous d'accord pour ne pas entraver le départ de MME QUIQUEREZ mais il y a des solutions à trouver. Le problème est politique et non comptable : cet échange bloque notre politique en termes de campagnes d'emplois. De plus, l'arrivée de la personne de Bordeaux n'apporte pas de plus-value en recherche, même si elle s'est impliquée en enseignement.

Le conseil d'UFR convient d'évoquer à nouveau le problème lors d'une future réunion, après les discussions prochaines dans le cadre du DOM.

✓ Questions diverses

▪ Projet de coopération internationale

Il s'agit d'une convention avec l'Angola présentée par Michel GUIRAUD, , visant à accueillir des étudiants et des EC de ce pays. Le pôle RI approuve ce projet.

Unanimité (29 pour)

M. ROLLIN demande un point des mutations de personnels BIATSS sollicitées.

Mme CLERGET répond que seule la demande de départ de Sandrine TOUSSAINT, SAENES, est en cours de traitement dans le cadre du mouvement interne.

M. DECONINCK informe le conseil que M. BUONCRISTIANI a été promu MCF hors classe au titre du CNU et que M. SAUCEDE a obtenu un CRCT de 6 mois.

M. CHERKAOUI annonce que MME NICOLAS est également promue MCF HC.

Enfin, un rappel est fait sur l'organisation ce jour des élections au CNESER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

Le Directeur d'UFR

Michel NARCE